

DECES.

—A Chambly, à 9 heures du matin, M. Hector Kimber, âgé de 20 ans, par suite de la picote maligne secondaire, quoiqu'il eût été vacciné avec soin en bas âge. Ainsi finit dans le force de la jeunesse, un jeune homme, qui faisait le bonheur d'un père respectable, qui peu de temps auparavant eut à déplorer la perte de son épouse, et qui aujourd'hui se trouve sans enfant. Hector Kimber étudiait la médecine avec succès et promettait de devenir un membre utile et distingué de la profession qu'honore son digne père.

EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLÈGE DE MONTRÉAL.

LES EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLÈGE DE MONTRÉAL auront lieu le 30 et 31 du courant, en quatre séances, deux le matin et deux le soir; celles du matin commenceront à 8 HEURES, et celles du soir à 1 1/2 HEURE. Personne ne sera admis à la dernière séance à moins d'être pourvu d'une carte d'entrée. Le tout sera terminé par la distribution solennelle des prix. Immédiatement après commenceront les vacances; et les classes s'ouvriront de nouveau le 18 de SEPTEMBRE.

P. S. Pour avoir des cartes d'entrée s'adresser au collège.
BAILE, Ptre. DIRECT.

SERONT VENDUS MERCREDI, 31 du présens, au presbère de Nicolet, les EFFETS D'EGLISE, et les LIVRES de feu M. LEPROHON curé de la paroisse de Nicolet. Cette VENTE n'aura lieu que sur les DEUX HEURES P. M. à la suite des exercices littéraires du séminaire.

Trois-Rivières, 19 juillet.

P. ARCHAMBAULT, Vic. Gén.

B. FORTIN, Ptre. Chap.

Exécuteurs testamentaires.

DEMANDES DE MAITRES D'ECOLE.

On a besoin dans la paroisse de TERREBONNE de DEUX MAITRES D'ECOLE munis de bonnes recommandations, pour tenir des écoles dans la campagne. S'adresser aux COMMISSAIRES de la paroisse, ou à M. Porlier, Curé du lieu.—Les lettres franches de port.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELÉAU & LAMOTHE,
Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKÉ et Cie.

A VENDRE.

A CE BUREAU,
CANTIQUE pour la TEMPÉRANCE.

Ornements d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD,
New-York.

«Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

«Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) ces marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

«Sous le rapport de prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique.» Les échantillons des objets

PLUS RICHES ET LES PLUS NOUVEAUX, sont exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez C. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'EGLISE.

On fera venir les ORNEMENTS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE,

DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, peuvent s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

N. B.—Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

COLLÈGE DE LA SAINTE-CROIX,

WORCESTER,
Près Boston.

CE COLLÈGE nouvellement établi par les soins de l'Evêque de Boston, Mgr. Fenwick, et placé sous sa direction immédiate, est bâti sur une des collines qui environnent la ville de Worcester. A une position agréable, il joint l'avantage d'un air parfaitement pur, et d'une eau abondante et limpide. Une ferme de 82 acres est annexé au COLLÈGE.

LE PLAN D'ÉDUCATION qu'on y suit pour être en rapport avec les différentes professions auxquelles les jeunes gens peuvent se destiner, renferme 3 branches d'études spéciales, c'est-à-dire les études propres à l'Etat Ecclésiastique, aux Belles-Lettres; et au Commerce.

Le Cours d'étude propre aux jeunes gens qui se destinent au Commerce embrasse l'Écriture, l'Arithmétique, la tenue des livres, l'étude des langues Anglaise et Française, l'Histoire, la Géographie, la Connaissance de la Sphère, l'Algebre élémentaire, la Géométrie, et les autres parties les plus pratiquées de Mathématiques. On y fait de plus un cours spécial de Composition et de Déclamation propres au génie des deux langues anglaise et française. La Science de la Religion n'est pas oubliée dans cette spécialité; on s'attache à montrer aux jeunes gens le parfait accord de la Religion naturelle, domaine de la Raison, avec la Révélation, dépôt sacré de la Foi.

Le cours d'études destiné aux jeunes gens qui veulent acquérir une connaissance plus étendue des Belles Lettres embrasse l'étude du latin et du grec; celle des auteurs classiques et des poètes, la Rhétorique, la Logique, la Philosophie, la Métaphysique et la Morale, l'Histoire Ecclésiastique, l'Astronomie, la Chimie, et les autres branches des Sciences Naturelles.

Le cours d'Etudes Ecclésiastiques comprend en outre les leçons de Théologie et d'Écriture Sainte.

Comme ces 3 trois branches d'étude forment le cours complet d'éducation, les parents auront la liberté de choisir parmi ces sciences, celles qu'ils jugeraient pouvoir être utiles à leurs enfants dans la profession qu'ils leur destinent.

L'INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE est surtout l'objet de soins particuliers: outre l'explication familière du Catéchisme, on a soin de donner de fréquentes conférences sur les principes, les doctrines et les cérémonies de l'Eglise catholique.

Les élèves sont constamment sous les yeux de leurs professeurs ou directeurs, même pendant le temps des récréations.

Les livres nécessaires aux études doivent être fournis aux élèves par leurs parents ou correspondans ou bien ils pourront être achetés au collège à des prix aussi modérés que possible.

On ne recevra pas au collège des enfants au-dessous de 8 ans ni au-dessus de 14. On n'y reçoit aussi que les catholiques.

Prix de la Pension.

Le prix de la pension est de 150 dollars par an: cela comprend l'éducation, la nourriture, le logement, le blanchissage et le raccommodage du linge et des bas.

La pension doit être payée 6 mois d'avance, et une remise de 10 pour 100 sera faite à ceux qui seront punctuellement exacts à remplir cette condition. Le président du collège est autorisé à renvoyer, après 2 mois de séjour dans la maison, ceux des élèves dont la pension n'aura pas été payée d'avance.

Les Arts d'agrément et l'étude des langues étrangères sont en dehors du prix de la pension ainsi que les soins du médecin pour le cas de maladie. On pourra procurer aux élèves qui le désireraient des leçons de ces Arts d'agrément ou de langues étrangères, c'est-à-dire, de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol, de musique, de dessin, de peinture, de danse, et d'escrime.

Les vacances commencent la dernière semaine de juillet et se terminent le 15 septembre exclusivement.

N. B.—La route la plus directe est celle d'Albany. On fait le trajet d'Albany à Worcester en 9 heures par le Rail-Road; et le même Rail-Road fait le trajet de Worcester à Boston en 2 heures.

THOMAS F. MULLEDY,

PRÉSIDENT.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7s. 6d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4s.
Chaque insertion subséquente, 1s.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Ptre.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.